

■ COUSANCE

Un quatrième poste d'adjoint au maire

DST relance, affouage et création d'un quatrième poste d'adjoint au maire ont été abordés au dernier conseil municipal.

Lors du dernier conseil municipal de Cousance, jeudi 24 septembre, la Commune a renforcé son souhait d'une évolution très significative de l'activité sociale, à travers le CCAS notamment. Christian Bretin, le maire, et son équipe, souhaitent vivement en faire la structure référente des Cousançais.

Le poste de quatrième adjoint a été confié à la conseillère municipale Éliane Dauvergne, issue de la toute nouvelle équipe élue en 2020. Elle sera aidée dans son activité par une conseillère municipale déléguée, en la personne de Josiane Bougaud. Toutes deux sont en charge du pôle social.

L'activation du dispositif Dotation de solidarité territoriale Relance (DST Relance) par le Département du Jura a également été abordée. Ce dispositif concerne les projets des communes présentant des dossiers d'investissements inférieurs à 40 000 € HT. La commune de Cousance s'est positionnée sans attendre pour bénéficier de ces aides. Le désenfumage du gymnase, l'isolation



Les élus se sont réunis jeudi 24 septembre.

du bâtiment communal situé rue de la Gare et la réfection de sa toiture, la réfection de la toiture de la Maison des Frères, le changement du vitrage défectueux dans la salle de ping-pong dans le même bâtiment et des travaux dans le bâtiment communal du restaurant-pizzeria font partie des projets concernés par cette Dotation de solidarité territoriale Relance.

Si l'on ajoute à cette DST Relance du Département, dotée d'une enveloppe de 15 M d'€, à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de la Préfecture, dotée d'une enveloppe de 3 M d'€ et à la Dotation d'équipement des territoires

ruraux (DETR) de l'État, la commune de Cousance, comme de nombreuses communes du Jura, bénéficie d'opportunités avantageuses destinées à aider les entreprises, relancer l'économie et préserver les emplois. Dans ce cadre, l'aménagement environnemental de la Chapelle Notre Dame du Chêne est notamment prévu.

Autre point important à l'ordre du jour, l'affouage. Le conseil municipal a délibéré pour désigner les coupes affectées et déterminer la taxe pour la campagne 2020-2021. Selon le maire : « Cette pratique fait partie intégrante du processus de gestion de la forêt commu-

nale. Elle est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime ». Partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel sur la commune peuvent en bénéficier. Houppiers, taillis, perches, brins et futaies, quatre parcelles d'une superficie de 8 hectares sont proposées à l'affouage.

Le volume maximal par affouagiste est estimé à 30 stères, le montant de la taxe d'affouage à 100 € par affouagiste. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2021.

De notre correspondant
Jean-Michel
Hugues Dit Ciles